

AGENCE
TECHNIQUE
DÉPARTEMENTALE

41

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2015



SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT	3
LES DOMAINES D'ACTIVITÉS ET LES MISSIONS.....	4
LA GOUVERNANCE	5
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
LES ADHÉRENTS.....	8
RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ISSUS DES GROUPES DES COMMUNES ET EPCI SELON LES COLLÈGES DÉFINIS PAR LES STATUTS	9
L'AGENCE AU QUOTIDIEN	10
L'ÉQUIPE.....	10
LA LOCALISATION	11
LES HORAIRES.....	11
MISE À DISPOSITION PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	11
FORMATION DU PERSONNEL.....	11
PRESTATIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL	11
BILAN D'ACTIVITÉS	12
PARTENARIATS.....	12
REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DE LA STRUCTURE	12
BILAN D'ACTIVITÉS (SUITE)	13
DOSSIERS TRAITÉS.....	13
BILAN D'ACTIVITÉS (SUITE)	14
BILAN D'ACTIVITÉS (SUITE)	15
BILAN D'ACTIVITÉS (SUITE)	16
LISTE DES PRESTATIONS RÉALISÉES.....	16
BILAN FINANCIER	17
COMPTE ADMINISTRATIF 2015.....	17
BILAN FINANCIER (SUITE).....	18
BILAN FINANCIER (SUITE).....	19



MOT DU PRESIDENT



La loi NOTRe du 7 août 2015 a confirmé le rôle du Département dans l'assistance technique aux communes ou groupements de communes pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire ; l'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher en est un bon exemple, à l'occasion de sa première année entière d'existence sur notre territoire.

112 communes et 2 EPCI nous ont fait confiance et ont choisi de rejoindre notre nouvelle structure en tant qu'adhérents en 2015.

Nous avons rapidement pu constater un nombre important de demandes de nos adhérents dès le 1^{er} semestre 2016, confirmant ainsi le besoin d'assistance technique dans le domaine de la voirie pour les petites communes. Comme je m'y étais engagé en cas de hausse significative de l'activité, un recrutement supplémentaire est venu renforcer le pôle technique. Ce sont plus de 60 dossiers qui ont pu ainsi être traités en 2015.

De manière complémentaire à nos missions, j'ai souhaité, en fin d'année 2015, proposer à nos adhérents une réunion d'information technique à l'issue de l'assemblée générale, afin de sensibiliser les élus sur certaines problématiques techniques et/ou règlementaires. La première présentation sur le thème des aménagements de sécurité a reçu un accueil très favorable de l'assistance, nous incitant à poursuivre cette initiative sur 2016.

Par ailleurs, ce premier retour d'expérience nous a conduit à revoir notre barème des prestations payantes dès la fin de cette année, afin de fournir un service, certes de qualité, mais à son prix le plus juste pour tous nos adhérents.

Enfin, l'équilibre de nos comptes à l'issue de l'année 2015 nous permet d'être optimistes quant à la pérennité financière de cette structure, qui continuera à vous assister dans l'avenir, afin de développer les projets essentiels pour vos communes.

Le Président

Bernard PILLEFER



LES DOMAINES D'ACTIVITÉS ET LES MISSIONS

L'agence technique départementale intervient sur les domaines d'activité suivants :

- la **voirie** : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée
- la **sécurité** et l'**aménagement** : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics

Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les trois possibilités suivantes :

- la production du dossier technique pour une demande de Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
 - un pré-diagnostic de voirie
 - un diagnostic de sécurité localisé.

Par ailleurs, l'agence technique départementale propose des **prestations payantes** de deux types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (AMO) :
 - dans la définition du besoin et l'élaboration du programme
 - dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux
 - dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.

- Les missions de **Maîtrise d'œuvre** études de petits projets (MOE) :
 - de voirie
 - d'aménagement d'espaces publics attenants
 - d'aménagement de sécurité
 - d'assainissement routier
 - d'ouvrage d'art.



LA GOUVERNANCE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (112 communes et 2 EPCI en fin d'année 2015), auxquels s'ajoutent 15 conseillers généraux désignés par leurs pairs.



Assemblée générale du 3 décembre 2015

En 2015, ont eu lieu deux Assemblées Générales Ordinaires (respectivement les 25 juin et 3 décembre) et deux Assemblées Générales Extraordinaires (respectivement les 2 juillet et 10 décembre), au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

1. respecter les obligations en termes de budget
2. informer les membres des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services
3. modifier le barème des prestations de l'ATD41, compte tenu des adaptations rendues opportunes après un an d'expérience et le constat de quelques écarts entre les montants facturés et le temps nécessaire à la réalisation des prestations par le personnel de l'ATD. Un réajustement a donc été proposé.
4. modifier les statuts afin de simplifier certaines contraintes de procédures et de prendre en compte les évolutions réglementaires liées

Par ailleurs, il a été décidé d'adjoindre à la fin de chaque assemblée générale ordinaire une réunion technique évoquant diverses thématiques en lien avec l'activité de la structure. La première a eu lieu lors de l'AG du 3 décembre et portait sur le thème des aménagements de sécurité.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est constitué de **20** membres issus respectivement du collège des Conseillers Départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (13).

Suite aux élections départementales de mars 2015, le Conseil d'Administration a été renouvelé en ce qui concerne le collège des Conseillers Départementaux. De plus, lors du Conseil d'Administration de juin 2015, il a donc fallu procéder à cette occasion à une nouvelle élection du Président de l'ATD41, ainsi que de son vice-président issu du collège des Conseillers départementaux. M. Bernard PILLEFER a ainsi été confirmé à son poste de Président, alors que Mme Catherine LHERITIER a été élue en remplacement de M. MERCIER en tant que 1^{ère} Vice-présidente.

Conseil d'administration



Président
Bernard Pillefer



1^{re} vice-présidente
Catherine Lhéritier



2^e vice-président
François Charbonnier

Collège des conseillers départementaux



Pascal Bioulac



Christina Brown



Isabelle Hermsdorff



Jean-Marie Janssens



Maryse Persillard

Par ailleurs, suite à des démissions successives, deux nouveaux membres du collège des Communes et EPCI, Messieurs BELLANGER et MERCIER ont été désignés en assemblée générale (respectivement des 3 décembre et 25 juin 2015) pour siéger en son sein.



Collège des communes et EPCI



Marc Beaujean



Philippe Bellanger



Bernard Bonhomme



Alain Brunet



Didier Coudert



Dominique Dhuy



Jean Gasiglia



Janine Laridans



Philippe Mercier



Karine Michot



Daniel Roussineau



Jean-Claude Segueineau

En 2015, ont eu lieu trois Conseils d'Administration, respectivement les :

- 18 juin 2015
- 3 septembre 2015
- 5 novembres 2015

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

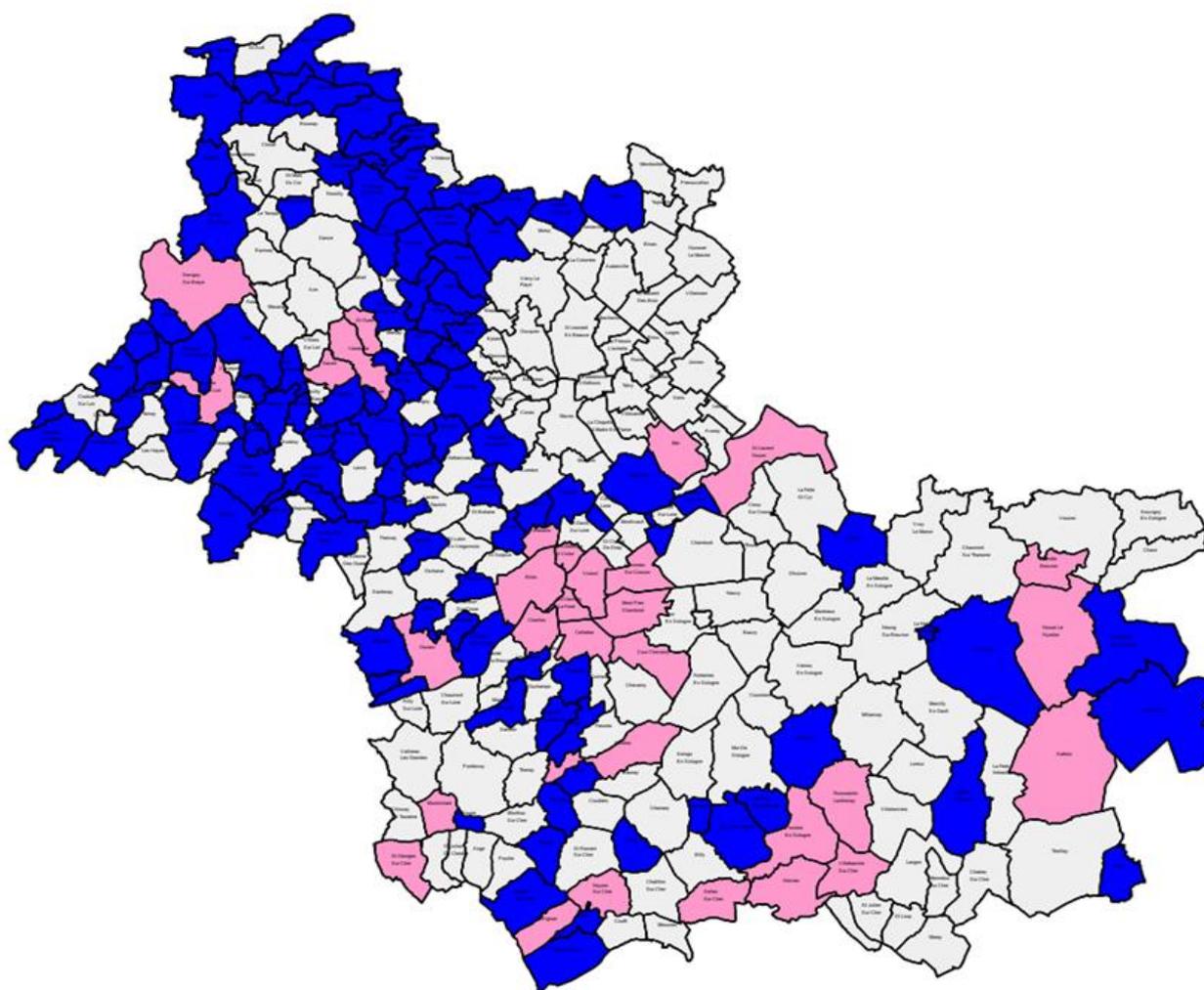
1. Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 (assurance pour risques statutaires et convention relative à l'assurance chômage, adaptations du règlement intérieur, ...)
2. La mise en place de prestations sociales au profit des personnels de l'ATD41, afin d'uniformiser avec le régime proposé au Conseil départemental, à savoir une adhésion au CNAS et le bénéfice des tickets restaurant
3. L'approbation du rapport d'activité 2014.



LES ADHÉRENTS

Compte tenu des critères posés dans les statuts de la structure, 260 communes sur les 291 du département et 14 EPCI sur les 17 du département sont susceptibles d'adhérer à l'ATD41.

Le nombre de communes adhérentes est passé de 104 (fin 2014) à 112 fin 2015, (soit 43 % des communes potentiellement adhérentes - voir carte ci-dessous) et toujours 2 EPCI (Communauté de Communes Vallées Loir et Braye, Communauté de communes Beauce et Gâtine).

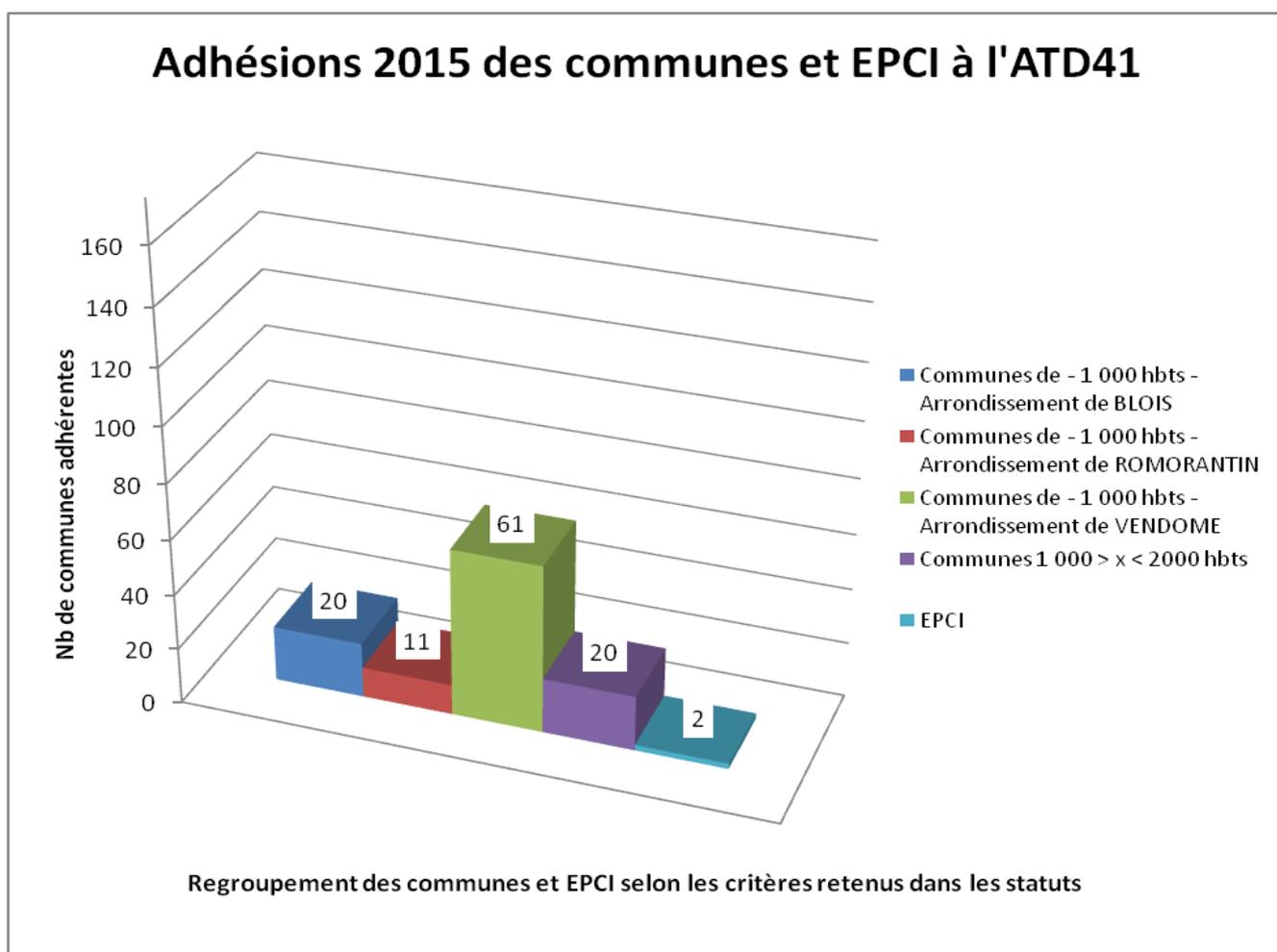


Légende

- ■ ■ ■ - Communes adhérentes
- ■ ■ ■ - Communes potentiellement adhérentes
- ■ ■ ■ - Communes > 2000 habitants exclues du dispositif



RÉPARTITION DES ADHÉRENTS ISSUS DES GROUPES DES COMMUNES ET EPCI SELON LES COLLÈGES DÉFINIS PAR LES STATUTS



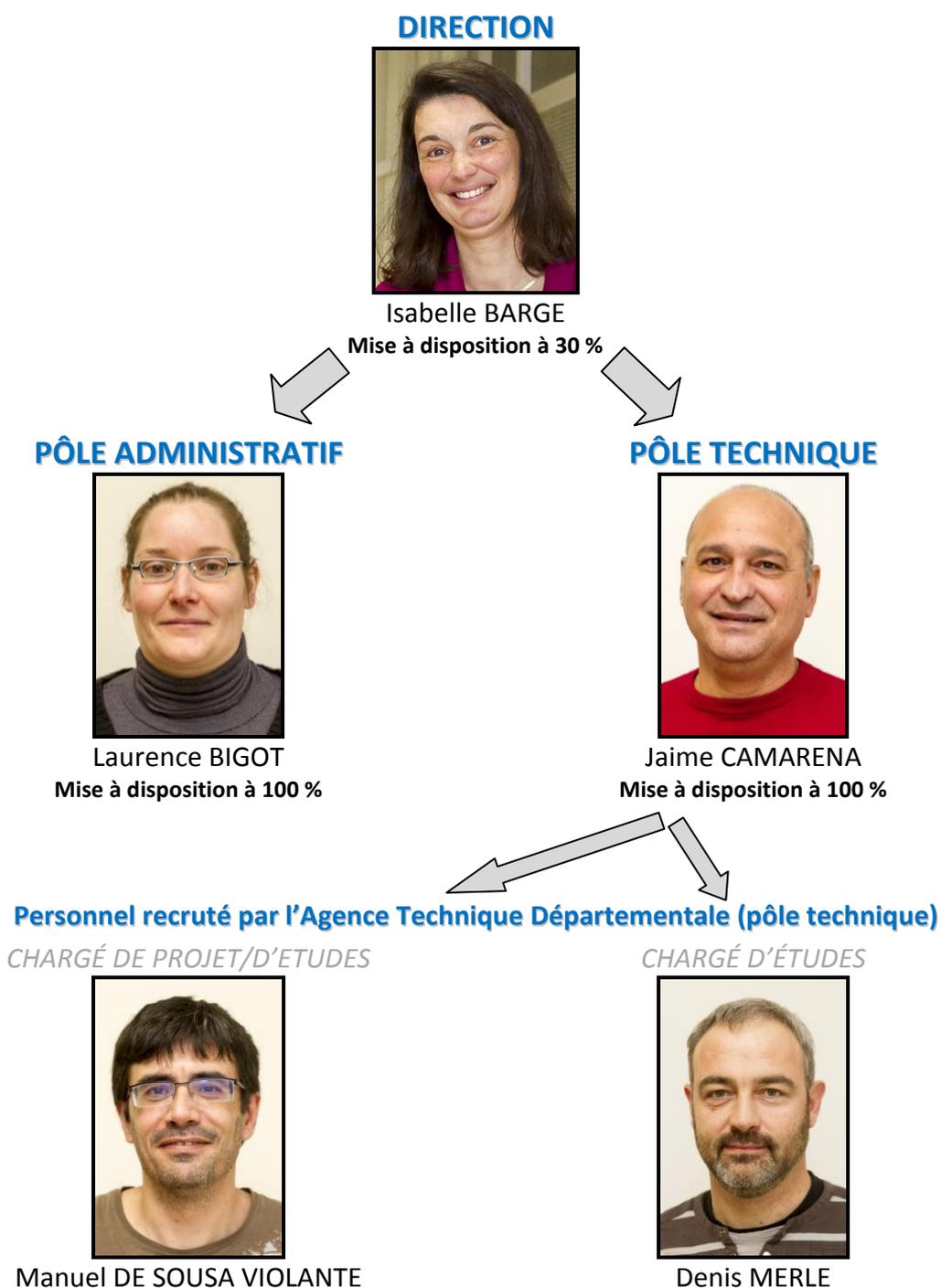
L'AGENCE AU QUOTIDIEN

L'ÉQUIPE

Différents mouvements de personnel ont eu lieu au cours de l'année 2015 :

- La secrétaire est partie en retraite en avril et n'a pas été remplacée,
- Un second technicien a été recruté à l'automne pour compléter les effectifs du pôle technique.

L'équipe est donc, à présent, constituée de personnel mis à disposition de la structure par le département (2,3 ETP) et de personnel recruté directement par l'ATD41 (2 ETP).



LA LOCALISATION

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux de la Cité Administrative de BLOIS, 34 avenue Maunoury - Porte B - 2^{ème} étage.

LES HORAIRES

Ils ont légèrement évolué en raison du départ à la retraite de la secrétaire de la structure et sont désormais les suivants :

Du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

Le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.

MISE À DISPOSITION PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOYENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence contribue financièrement au paiement de l'ensemble des charges engendrées par cette mise à disposition.

FORMATION DU PERSONNEL

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 9 journées de formation en 2015, sur les thèmes de la pathologie, l'entretien et les structures des chaussées.

PRESTATIONS SOCIALES POUR LE PERSONNEL

Par ailleurs, suite aux décisions prises en Conseil d'Administration, l'ensemble du personnel (mis à disposition et recrutés directement par l'ATD41) a accès depuis mi-2015 à des prestations sociales équivalentes à celles du Conseil départemental, à travers une adhésion de la structure au Comité National d'Action Sociale et la signature d'une convention avec un prestataire délivrant des tickets restaurants de valeur faciale à 4,50€, pris en charge à 50% par l'employeur.



BILAN D'ACTIVITÉS

PARTENARIATS

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

Il s'agit :

- du CAUE (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement)
- du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher).



REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES DE LA STRUCTURE

Un réseau des agences techniques départementales françaises se développe depuis peu et des rencontres annuelles sont organisées pour permettre des échanges d'expérience.

En 2015, une réunion a eu lieu à PARIS au siège de l'ADF le 22 juin sur la fiscalisation des agences techniques, puis à TOURS les 28 et 29 octobre, auxquelles l'ATD41 a participé. Une réunion est d'ores et déjà envisagée en juin 2016 à Metz afin de pérenniser le dispositif.



Par ailleurs, l'ATD 41 était présente au Congrès des Maires à Vendôme le 20 juin 2015 ainsi qu'au forum du personnel du Conseil départemental les 16 et 17 septembre 2015 à l'aérodrome du Breuil.



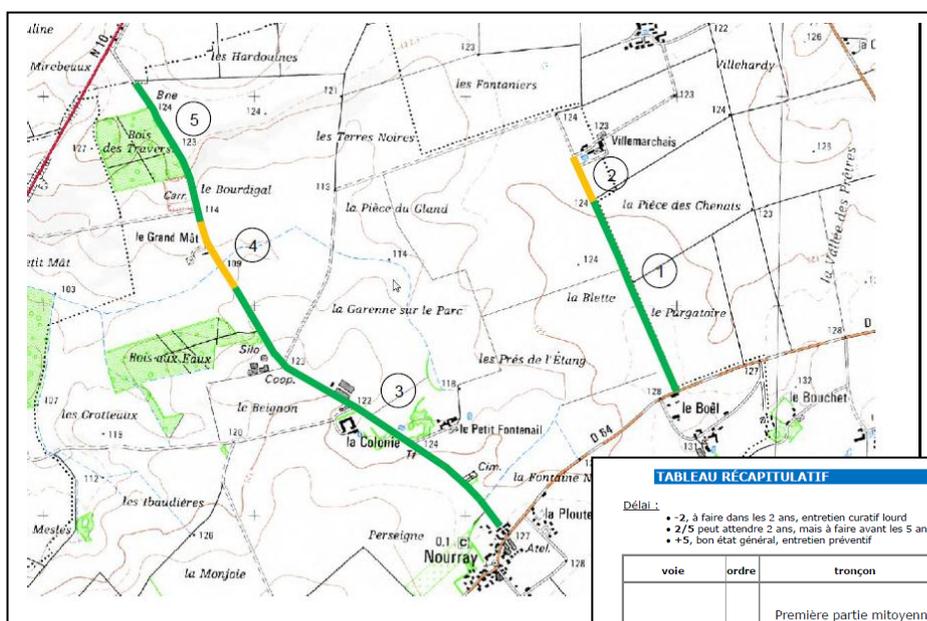
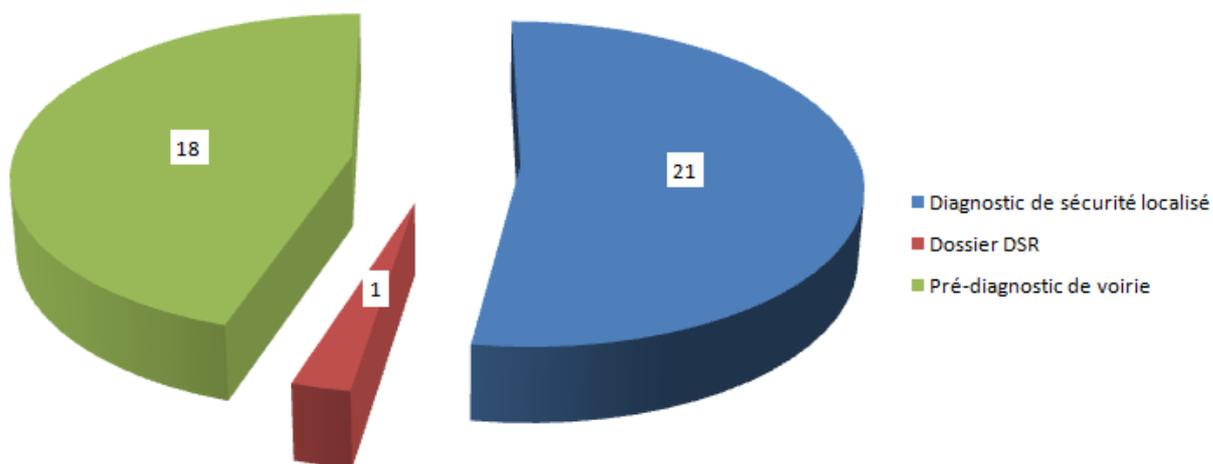
BILAN D'ACTIVITÉS (suite)

DOSSIERS TRAITÉS

En 2015, ont été traités 62 dossiers dont :

- 40 **prestations gratuites**, selon la répartition suivante :

Répartition des prestations incluses dans la cotisation



Exemple de pré-diagnostic de voirie
(extraits)

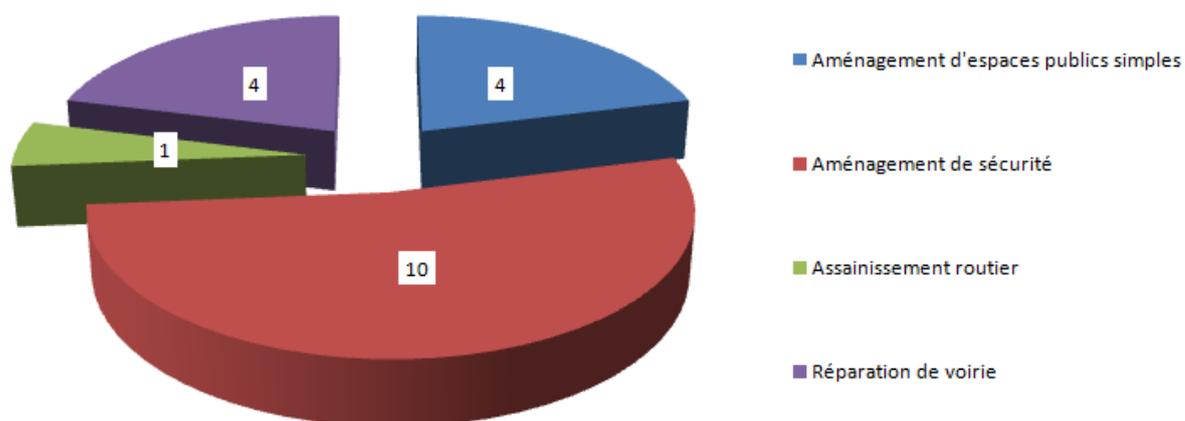
TABLEAU RÉCAPITULATIF					
Délai :					
• -2, à faire dans les 2 ans, entretien curatif lourd					
• 2/5 peut attendre 2 ans, mais à faire avant les 5 ans, entretien curatif léger					
• +5, bon état général, entretien préventif					
voie	ordre	tronçon	délai	observations	budget
Chemin rural de Boël à Villemarchais	1	Première partie mitoyenne avec la commune de Crucheray	+5	Enduit fatigué, légères fissurations de surface, quelques déformations en rive à surveiller → Imperméabilisation	5 400 €
	2	Seconde partie située entièrement sur la commune de Nourray	2/5	Fissures, faïencage détériorations de surface, légères déformations → Imperméabilisation, reprofilage	5 000 €
Voie communale de Nourray à RN10	3	Première partie du bourg jusqu'au lieu-dit « Le Grand Mât »	+5	Enduit fatigué, légères fissurations de surface, quelques déformations en rive à surveiller, bermes ne permettant pas l'évacuation de l'eau. → Imperméabilisation, désarçement de berme	33 100 €
	4	Lieu-dit « Le Grand Mât »	2/5	Fissures, faïencage détériorations de surface, déformations → Purges, Imperméabilisation	10 600 €
	5	Partie à suivre jusqu'en limite de commune (Bois des Travers)	+5	Idem partie 1	12 000 €



BILAN D'ACTIVITÉS (suite)

- 19 AMO traitées, selon la répartition suivante :

Répartition des missions AMO



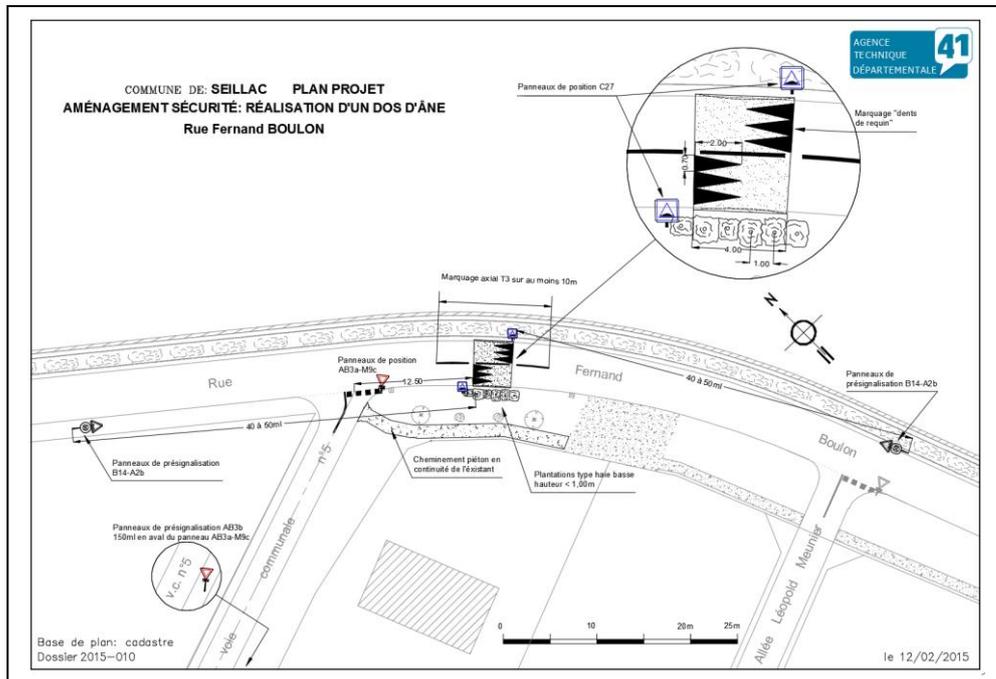
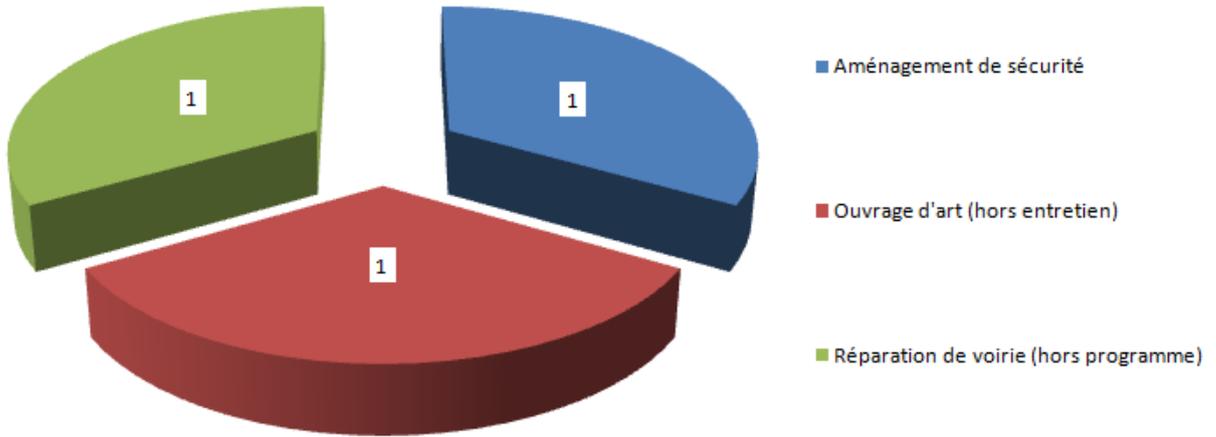
Exemple de mission AMO
(extraits)



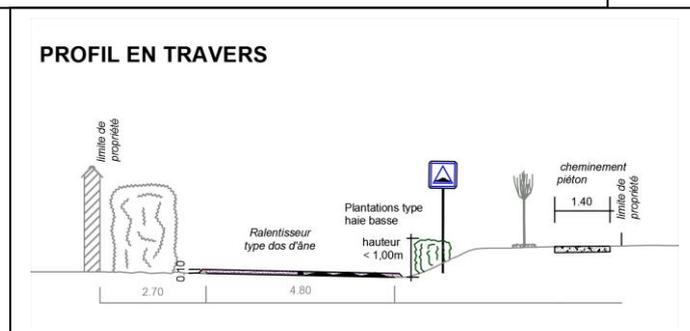
BILAN D'ACTIVITÉS (suite)

- 3 MOE traitées, selon la répartition suivante :

Répartition des missions MOE



Exemple de mission MOE (extraits)



BILAN D'ACTIVITÉS (suite)

LISTE DES PRESTATIONS RÉALISÉES

COMMUNE	DOMAINE	MISSION
CCVLB	réparation de voirie (hors programme)	AMO
CCVLB	réparation de voirie (hors programme)	AMO
CHAMPIGNY EN BEAUCE	assainissement routier	AMO
CHITENAY	aménagement de sécurité	AMO
CHOUZY SUR CISSE	aménagement de sécurité	AMO
LASSAY SUR CROISNE	aménagement espaces publics simples	AMO
LE PLESSIS DORIN	aménagement de sécurité	AMO
MAREUIL SUR CHER	aménagement de sécurité	AMO
MAROLLES	aménagement espaces publics simples	AMO
MESLAND	aménagement de sécurité	AMO
MONTHOU SUR BIEVRE	aménagement espaces publics simples	AMO
NOURRAY	réparation de voirie (hors programme)	AMO
PEZOU	aménagement espaces publics simples	AMO
ROCÉ	aménagement de sécurité	AMO
SAINT RIMAY	aménagement de sécurité	AMO
SASNIÈRES	aménagement de sécurité	AMO
SEIGY	réparation de voirie (hors programme)	AMO
SOUGÉ	aménagement de sécurité	AMO
SAINT HILAIRE LA GRAVELLE	aménagement de sécurité	AMO
AUTHON	pré-diagnostic de voirie	cotis.
BOUFFRY	aménagement de sécurité	cotis.
BRÉVAINVILLE	diagnostic de sécurité	cotis.
BUSLOUP	pré-diagnostic de voirie	cotis.
BUSLOUP	diagnostic de sécurité	cotis.
CCVLB	pré-diagnostic de voirie	cotis.
CHAMPIGNY EN BEAUCE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
CHATEAUVIEUX	pré-diagnostic de voirie	cotis.
CHITENAY	diagnostic de sécurité	cotis.
CHOUSSY	pré-diagnostic de voirie	cotis.
CHOUZY SUR CISSE	diagnostic de sécurité	cotis.
COULANGES	aménagement de sécurité	cotis.
COULOMMIERS LA TOUR	diagnostic de sécurité	cotis.
CRUCHERAY	pré-diagnostic de voirie	cotis.
FONTAINE LES COTEAUX	aménagement de sécurité	cotis.
FOUGERES SUR BIEVRE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
FRETEVAL	aménagement espaces publics simples	cotis.
GY EN SOLOGNE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
LA CHAPELLE ENCHERIE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
LA FONTENELLE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
LASSAY SUR CROISNE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
LIGNIERES	pré-diagnostic de voirie	cotis.
MAREUIL SUR CHER	diagnostic de sécurité	cotis.
MAROLLES	diagnostic de sécurité	cotis.
MONTHOU SUR BIEVRE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
OISLY	diagnostic de sécurité	cotis.
PIERREFITTE SUR SAULDRE	diagnostic de sécurité	cotis.
PIERREFITTE SUR SAULDRE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
PRUNAY CASSEREAU	pré-diagnostic de voirie	cotis.
RENAY	diagnostic de sécurité	cotis.
RUAN SUR EGVONNE	diagnostic de sécurité	cotis.
RUAN SUR EGVONNE	pré-diagnostic de voirie	cotis.
SAINT FIRMIN DES PRES	pré-diagnostic de voirie	cotis.
SASNIÈRES	diagnostic de sécurité	cotis.
SEIGY	pré-diagnostic de voirie	cotis.
SOUDAY	pré-diagnostic de voirie	cotis.
SOUESMES	diagnostic de sécurité	cotis.
SOUESMES	pré-diagnostic de voirie	cotis.
VILLERBON	diagnostic de sécurité	cotis.
VILLIERSFAUX	diagnostic de sécurité	cotis.
SAINT FIRMIN DES PRES	réparation de voirie (hors programme)	MOE
SEIGY	ouvrages d'art (hors entretien)	MOE
SEILLAC	aménagement de sécurité	MOE



BILAN FINANCIER

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

L'exécution du budget de l'exercice 2015 fait apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses 2015	- 35 746,08 €
Recettes 2015	+ 13 725,22 €
Résultats de l'exercice 2015	- 22 020,86 €
<i>Report du résultat antérieur 2014</i>	<i>+ 54 698,60 €</i>
TOTAL	+ 32 677,74 €

FONCTIONNEMENT

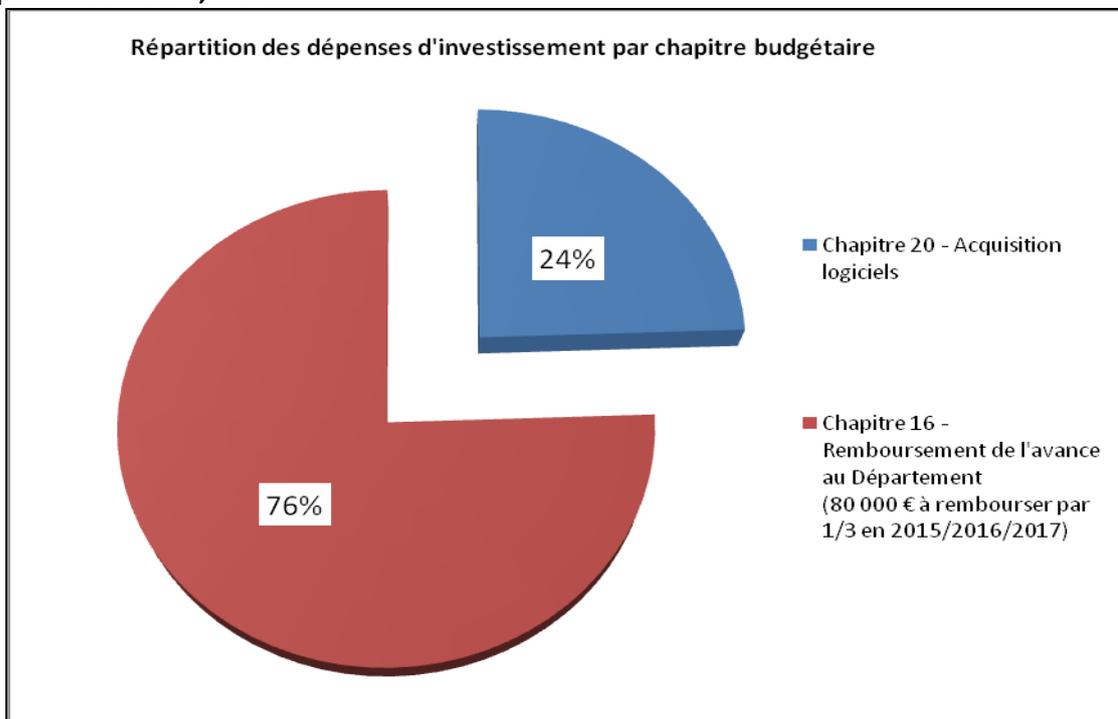
Dépenses 2015	- 242 747,70 €
Recettes 2015	+ 251 246,58 €
Résultats de l'exercice 2015	+ 8 498,88€
<i>Report du résultat antérieur 2014</i>	<i>+ 21 641,48 €</i>
TOTAL	+ 30 140,36 €



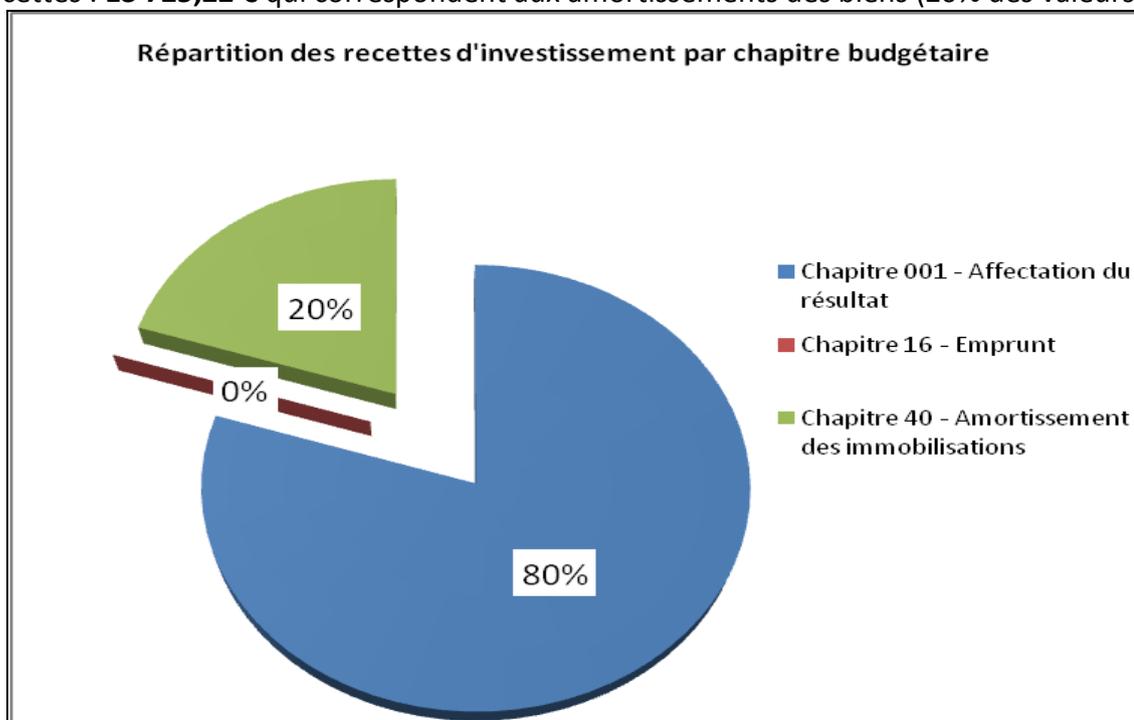
BILAN FINANCIER (suite)

Les valeurs en **investissement** se répartissent comme suit :

Dépenses : **35 746,08 €**



Recettes : **13 725,22 €** qui correspondent aux amortissements des biens (20% des valeurs)



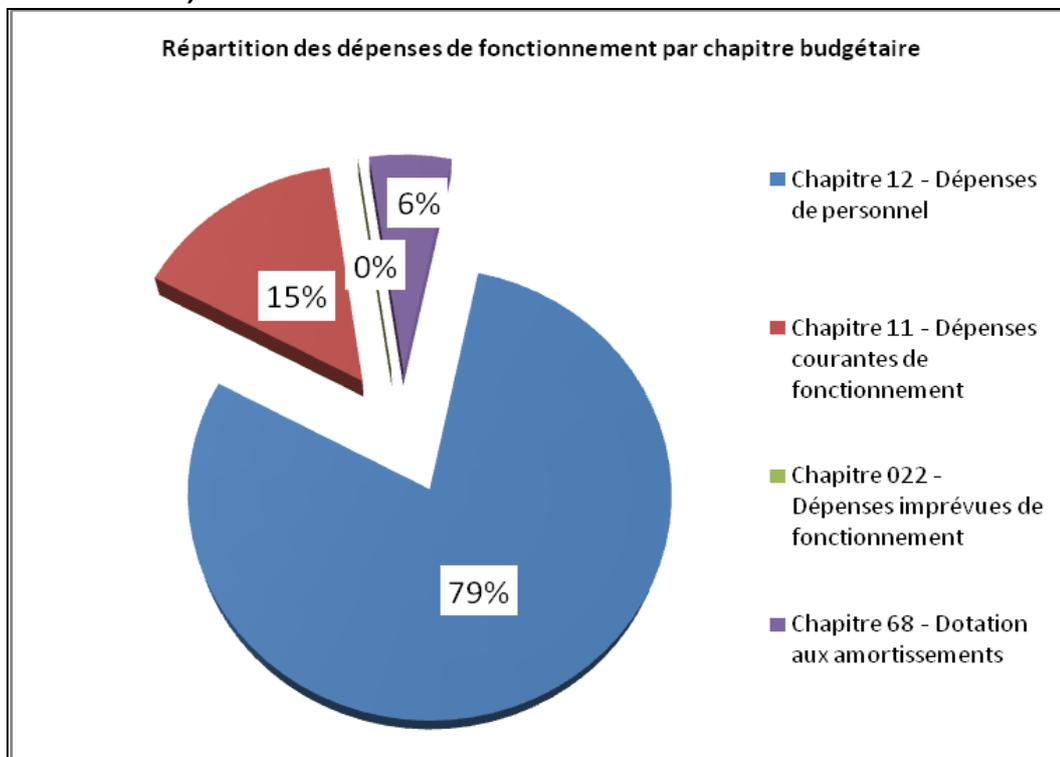
Le présent graphique fait apparaître, en plus des recettes liées aux amortissements, l'affectation du résultat 2014 (54 698,60 €) qui compense le déficit annuel de 2015 de **22 020,86 €** et qui permet un excédent total avec ce report de 32 677,74 €.



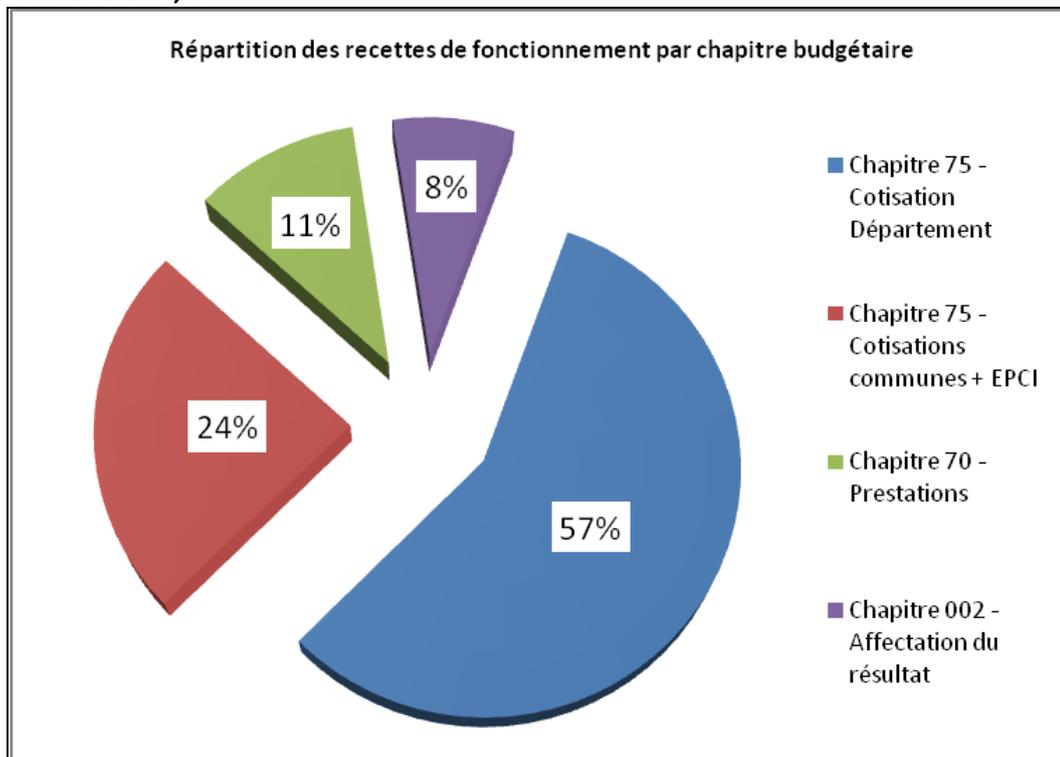
BILAN FINANCIER (suite)

Les valeurs en **fonctionnement** se répartissent comme suit :

Dépenses : **242 747,70 €**



Recettes : **251 246,58 €**



Le présent graphique fait apparaître, en plus des recettes liées à l'activité, l'affectation du résultat 2014 (21 641,48 €) qui complète l'excédent annuel de 2015 de **8 498,88 €** qui porte l'excédent total à 30 140,36 €.

